



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rég.
Mon.
be



05123650

TRIBUNAL DE COMMERCE

24-08-2005

Greffé
NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/08/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **DASH BELGIUM SPRL**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siege : avenue Reine Astrid 18 bte 3, 1310 LA HULPE

N° d'entreprise : 0450957849

Objet de l'acte : **Nomination d'un co-gérant - Transfert du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 août 2005

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 04/08/2005, il a été décidé

1) De nommer Madame Catherine FRANKART, domiciliée avenue Baron Fallon 9 à 5000 Namur, en qualité de co-gérante à partir du 01/07/2005 et pour une durée indéterminée, Madame Catherine FRANKART, dans le cadre de son mandat, exercera tous les pouvoirs de gestion journalière de la société et de représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion. Son mandat sera rémunéré.

2) De maintenir le mandat de Monsieur Serge ELOY, domicilié route d'Ettelbruck 48 à 9519 Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de gérant. Son mandat ne sera toutefois plus rémunéré à partir du 01/07/2005 et jusqu'à décision nouvelle de l'Assemblée générale.

3) De transférer le siège social de la société Dash Belgium sprl de l'avenue Reine Astrid 18 bte 3, 1310 LA HULPE à l'avenue Baron Fallon 9, 5000 NAMUR, à partir du 01/07/2005.

Serge ELOY
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature